

## 04

## Sécurité routière: voiture sans permis

**Fiche technique****Secteur**

Médico-social

**Public**

Travailleurs handicapés d'ESAT concernés par la problématique

**Durée**

4 jours

**Organisme de formation**

☞ TLC CONSEIL

**Date limite d'inscription**

12/03/2021

**Lieux & dates**☞ **Groupe 1****Douai**

Les 10 &amp; 11 mai 2021

+ Les 17 &amp; 18 mai 2021

☞ **Groupe 2****Lille**

Les 31 mai &amp; 1er juin 2021

+ Les 7 &amp; 8 juin 2021

☞ **Groupe 3****Dunkerque**

Les 14 &amp; 15 juin 2021

+ Les 21 &amp; 22 juin 2021

☞ **Groupe 4****Beauvais**

Les 26 &amp; 27 avr. 2021

+ Les 3 &amp; 4 mai 2021

**Interlocuteur Opcos Santé****LECCIA Delphine**[delphine.leccia@opco-sante.fr](mailto:delphine.leccia@opco-sante.fr)

06.29.65.50.19

**Contexte**

L'insertion sociale et professionnelle d'un individu est étroitement liée à ses capacités à s'insérer dans l'espace routier. Savoir être conducteur en voiturette et apprendre à gérer seul et en sécurité ses déplacements est pour beaucoup de travailleurs handicapés la seule manière d'accéder à l'autonomie. Ce besoin d'autonomie se traduit fréquemment par un désir d'indépendance dans les moyens de déplacement.

Ainsi les professionnels d'ESAT deviennent de plus en plus des usagers de la route dans le même temps où le risque routier constitue la première cause d'accident du travail.

Les travailleurs handicapés d'ESAT se déplacent pour venir au travail, ainsi que sur leur lieu de travail. Quelque soit le mode de déplacement, il existe des règles à respecter pour ne pas se mettre en danger et ne pas mettre en danger les autres. Par ailleurs, pour être davantage autonomes dans leurs déplacements, il leur faut connaître certaines règles, techniques et astuces.

Quel que soit le mode de transport choisi par le travailleur handicapé et selon ses capacités, il devra acquérir un minimum de savoir pour se déplacer sans risque en tant qu'usager de la route.

**Objectifs**

- ☞ Connaître les différentes signalisations de base spécifiques en voiture sans permis
- ☞ Pouvoir se déplacer en voiturette en toute sécurité et en respectant les règles du Code de la route
- ☞ Se repérer sur un plan, savoir rechercher un itinéraire (utilisation des outils informatiques)
- ☞ Identifier les risques lors des déplacements :
- ☞ Que faire en cas d'accident ?
- ☞ Que faire quand on est perdu ou en cas de situation inattendue (panne, intempéries ...)
- ☞ Connaître les risques routiers, comprendre leurs conséquences, les prévenir
- ☞ Connaître les règles fondamentales de la sécurité routière

**Prérequis**

Aucun prérequis n'est demandé

**Contenu****Jour 1 :**

- ☞ Connaître l'essentiel du code de la route
- ☞ Les signalisations de bases spécifiques aux voitures sans permis
- ☞ Evaluations de ce qui a été vu le matin

**Jour 2 :**

- ☞ Descriptif du véhicule

- ⇒ Atelier sur simulateur ou dans un véhicule en embarqué
- ⇒ Que faire quand on est perdu ou en cas de situations inattendues
- ⇒ Appropriation du maniement d'un appareil de navigation informatique, quelle que soit la marque utilisée
- ⇒ Anticiper les risques d'accident par un entretien régulier de sa voiture

**Jour 3 :**

- ⇒ Sécurité routière : Description des risques et moyens de prévention sur la route
- ⇒ Danger et conscience du danger : facteurs aggravants et conduite à risques et leurs Conséquences
- ⇒ Prévention des risques
- ⇒ Engagement sur un « code de bonne conduite »

**Jour 4 :**

- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Que faire en cas de panne ?
- ⇒ Précautions à prendre en cas d'intempéries